

Lettres patentes

Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38)

Le Registraire des entreprises, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, délivre aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes, les constituant en personne morale sous le nom

Les Amis du Mont Édouard

Fait à Québec le 25 octobre 2023.

Déposé au registre le 25 octobre 2023 sous le numéro d'entreprise du Québec 1179216081.


Registraire des entreprises



Demande de constitution en personne morale sans but lucratif

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui désire faire une demande de constitution en personne morale sans but lucratif. Veuillez lire les renseignements aux pages 5 et 6 avant de remplir ce formulaire.

Pour plus de renseignements, consultez le guide *Comment constituer une personne morale sans but lucratif* (RE-303.G), qui est accessible sur notre site Internet, à registreentreprises.gouv.qc.ca, ou qui peut être obtenu auprès du service à la clientèle de Services Québec.

Requête et mémoire des conventions

Les requérants soussignés désirent obtenir des lettres patentes les constituant en personne morale en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, aux conditions énoncées dans les pièces jointes.

Nom de la personne morale

Les Amis du Mont Édouard

Version du nom de la personne morale dans une autre langue que le français, s'il y a lieu

Signature de tous les requérants visés à la section 1 et, s'il y a lieu, à l'annexe.

Jacques Chouinard

DocuSigned by:

Jacques Chouinard

27071E8958DC448...

Denis Latulippe

DocuSigned by:

Denis Latulippe

5CC8A5B912BB46A...

Guy Bélanger

DocuSigned by:

Guy Bélanger

A56A7558641641B...

Signé à Saguenay
Localité

le 20 octobre 2023
Date



H011 ZZ 72484949

1 Requéants

Inscrivez le nom de famille, le prénom et l'adresse complète de tous les requérants dont la signature figure sur la première page. Un minimum de trois requérants est requis. Si l'espace est insuffisant, remplissez l'annexe de ce formulaire.

Les requérants demandant des lettres patentes sont les suivants.

Nom de famille	Prénom	Profession ou occupation
<u>Chouinard</u>	<u>Jacques</u>	<u>Comptable professionnel agréé</u>

Appartement	Numéro	Rue
	<u>96</u>	<u>rue Saint-Nicolas</u>

Ville, village ou municipalité	Province	Pays	Code postal
<u>Chicoutimi</u>	<u>Qc</u>	<u>Canada</u>	<u>G 7 G 3 C 6</u>

Nom de famille	Prénom	Profession ou occupation
<u>Latulippe</u>	<u>Denis</u>	<u>actuaire</u>

Appartement	Numéro	Rue
	<u>22</u>	<u>rue de l'Hermine</u>

Ville, village ou municipalité	Province	Pays	Code postal
<u>L'Anse-Saint-Jean</u>	<u>Qc</u>	<u>Canada</u>	<u>G 0 V 1 J 0</u>

Nom de famille	Prénom	Profession ou occupation
<u>Bélanger</u>	<u>Guy</u>	<u>comptable professionnel agréé</u>

Appartement	Numéro	Rue
<u>204</u>	<u>60</u>	<u>rue Berlioz</u>

Ville, village ou municipalité	Province	Pays	Code postal
<u>Verdun</u>	<u>Qc</u>	<u>Canada</u>	<u>H 3 E 1 M 4</u>

2 Siège

Inscrivez l'adresse complète du lieu au Québec où sera situé le siège de la personne morale.

Appartement	Numéro	Rue
	<u>3</u>	<u>rue du Couvent</u>

Ville, village ou municipalité	Province	Pays	Code postal
<u>L'Anse-Saint-Jean</u>	<u>Qc</u>	<u>Canada</u>	<u>G 0 V 1 J 0</u>

3 Premiers administrateurs – Seuls les requérants peuvent être premiers administrateurs ou administrateurs provisoires. Un minimum de trois administrateurs est requis.

Inscrivez le nom de famille et le prénom des premiers administrateurs ou des administrateurs provisoires de la personne morale.

Nom de famille	Prénom
<u>Chouinard</u>	<u>Jacques</u>

Nom de famille	Prénom
<u>Latulippe</u>	<u>Denis</u>

Nom de famille	Prénom
<u>Bélanger</u>	<u>Guy</u>

Nom de famille	Prénom

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une ou des feuilles supplémentaires, indiquez le numéro de la section concernée et, s'il y a lieu, numérotez les pages.



H012 ZZ 72484950

4 Immeubles – Inscrivez l'une des informations demandées ci-dessous.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale est de 15 000 000 \$.

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale sont limités à _____ \$.

5 Objets

Indiquez le ou les objets pour lesquels la constitution de la personne morale est demandée.

- Sociaux
- Charitables
- Artistiques
- Philanthropiques
- Autre (précisez) : _____

La personne morale est constituée relativement à cet ou ces objets et n'a aucunement l'intention de réaliser des gains pécuniaires.

Décrivez le ou les objets visés.

1. Recevoir et maintenir un fonds ou plusieurs fonds et affecter la totalité ou une partie du capital et le revenu tiré de ce capital, de temps à autre, en vue de poursuivre les objets suivants :

- permettre à la communauté de L'Anse-Saint-Jean, de ses communautés avoisinantes et leurs environs de bénéficier d'une station de ski au Mont Édouard;
- assurer l'aménagement et l'entretien de la station de ski au Mont Édouard, de ses infrastructures et de ses équipements;
- assurer la pérennité de la station de ski au Mont Édouard pour la communauté de L'Anse-Saint-Jean, de ses communautés avoisinantes et leurs environs;
- faire de la station du Mont Édouard un outil de développement économique et social pour L'Anse-Saint-Jean et les environs, dans un contexte nature-aventure : promouvoir l'environnement et la nature en permettant à la communauté de participer, seul ou en groupe, à des activités en plein air dans la région de L'Anse-Saint-Jean;
- valoriser la nature comme outil de développement humain, dans le respect de l'environnement et des écosystèmes;
- favoriser la diversité et l'inclusion comme outil de rapprochement entre les nations et les personnes de tout âge, tout genre et toute origine ethnique.

2. Se procurer, pour réaliser les objets de la personne morale, des fonds ou d'autres biens par voie de souscription publique ou de toute autre manière.

3. Recevoir des dons, legs et d'autres contributions de même nature en argent ou en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, de tels legs et de telles contributions; et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds à des fins charitables.

4. Utiliser, verser, distribuer, répartir ou autrement aliéner, céder ou encore permettre l'usage ou l'utilisation des biens et actifs, meubles ou immeubles de la personne morale, dans le but de favoriser, promouvoir et réaliser les objets de la personne morale.

5. Exercer, agir et intervenir dans toute activité jugée nécessaire ou reliée aux objets de la personne morale.

6. La personne morale poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tout profit ou gain de semblable nature que pourrait faire la personne morale seront utilisés uniquement pour la poursuite des ses objets.

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une ou des feuilles supplémentaires, indiquez le numéro de la section concernée et, s'il y a lieu, numérotez les pages.



H013 ZZ 72484951

6 Autres dispositions (s'il y a lieu)

1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la personne morale sera composé de treize (13) administrateurs. Ce nombre d'administrateurs peut être modifié en tout temps conformément aux dispositions de l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

2. Destitution d'un administrateur

Les membres peuvent, lors d'une assemblée, destituer un administrateur de la personne morale. L'avis de convocation de l'assemblée doit mentionner qu'une telle personne est passible de destitution et préciser la principale faute qu'on lui reproche.

3. Mandat gratuit

Les administrateurs s'acquittent de leur mandat d'administrateur à titre gratuit, sous réserve d'un dédommagement pour les dépenses raisonnables engagées pour l'exécution de leur fonction.

4. Achat de valeurs mobilières

La personne morale peut, par simple résolution de son conseil d'administration, acquérir et détenir des parts, actions, obligations et tous autres titres ou valeurs mobilières de sociétés, sociétés en commandite ou sociétés par actions, et les vendre, ou autrement les céder, transférer ou en disposer.

5. Emprunts et garanties

Les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent opportun, et sans avoir à obtenir l'autorisation des membres :

- a) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la personne morale;
- b) Émettre des obligations ou autres valeurs de la personne morale et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) Hypothéquer les immeubles et les meubles de la personne morale ou autrement grever d'une charge quelconque les biens de celle-ci;
- d) Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales;
- e) Mettre en place les différents outils de financement au sein de la personne morale dans le respect des lois et règlements applicables, tels que l'émission d'obligations communautaires admissibles aux CELI et REER.

6. Distribution des biens en cas de dissolution ou de liquidation

Advenant la dissolution ou la liquidation de la personne morale, tout reliquat de ses biens, après exécution, paiement ou libération de ses dettes et obligations, sera réparti, dévolu ou remis à titre gratuit à tout autre organisme ou personne morale à but non lucratif poursuivant des objets similaires à ceux de la personne morale sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ayant son statut d'organisme de bienfaisance enregistré au sens du paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre I (5e suppl.)).

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une ou des feuilles supplémentaires, indiquez le numéro de la section concernée et, s'il y a lieu, numérotez les pages.

**Transmettez le formulaire accompagné de tous les documents requis et du paiement.
Ne les télécopiez pas.**



H014 ZZ 72484952

Déclaration sous serment

Déclaration



Nom de la personne morale sans but lucratif
Les Amis du Mont Édouard

Déclaration d'un requérant

Je, Guy Bélanger,
Prénom et nom de famille

comptable professionnel agréé,
Profession ou occupation

domicilié au 204-60, rue Berlioz, Verdun (Québec) H3E 1M4,
Adresse

déclare solennellement que

- a) je suis l'un des requérants;
- b) tous les requérants sont âgés d'au moins 18 ans;
- c) les faits énoncés dans la demande sont vrais et suffisants;
- d) le nom de la personne morale sans but lucratif est conforme aux exigences de l'article 9.1 de la Loi sur les compagnies;
- e) le rapport de recherche de nom est joint à la présente demande, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Et j'ai signé 
A56A7558641641B...
Signature

Affirmation solennelle

L'affirmation solennelle doit être reçue et signée par une personne habilitée à recevoir les serments. Si cette personne n'est pas un avocat, ni un notaire, ni un juge, le nom du district judiciaire pour lequel elle a été nommée ou son matricule de commissaire à l'assermentation doit être fourni.

L'affirmation solennelle doit être signée à la même date que celle de la demande ou à une date postérieure.

Un requérant ne peut pas agir comme commissaire à l'assermentation.

Affirmé solennellement devant moi à Chicoutimi, le 20 octobre 2023 | 11:42 EDT.
Localité Date

Tremblay Caroline
Nom de famille du commissaire à l'assermentation Prénom du commissaire à l'assermentation


E5290ADCE0C34A4
Signature du commissaire à l'assermentation

District judiciaire : _____

ou
Numéro matricule du commissaire à l'assermentation : 161 914

ou
Qualité : _____



H017 ZZ 72484955